



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Chauffeurs

Question écrite n° 35854

Texte de la question

M Bruno Gollnisch attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, sur la dégradation constante de la situation des revenus des chauffeurs de taxi, compte tenu de la stagnation relative de la tarification et de l'encombrement des grandes agglomérations. Il lui demande en conséquence s'il ne paraîtrait pas possible de prendre un certain nombre de mesures à cet effet : relèvement du minimum de perception affiche au taximètre ; relèvement et unification des tarifs de base A et B ; relèvement substantiel du tarif de l'attente ; applicabilité du tarif de nuit en cas de neige dans toute la France ; possibilité de cumuler le tarif kilométrique et le tarif de marche lente lorsque le véhicule roule à très faible vitesse, ceci afin d'éviter que les chauffeurs de taxi découragés par l'absence de rentabilité, ne laissent la clientèle aux heures de pointe dans les grandes agglomérations.

Texte de la réponse

Reponse. - En 1987 - et particulièrement en 1988 - ils ont retenu un taux de hausse sensiblement supérieur à l'inflation, de façon à revaloriser les revenus des taxis. Dans la limite de ce taux global de hausse, les tarifs des différents paramètres (prise en charge, tarif A, tarif B, tarif de l'heure d'attente) sont fixés au plan départemental, en accord avec les organisations locales représentatives des chauffeurs de taxi. Il est ainsi possible de faire évoluer les différentes composantes de tarifs de telle sorte que les chauffeurs soient incités à utiliser leurs véhicules aux heures de pointe. Les différentes propositions exprimées par l'honorable parlementaire ont ainsi pu être appliquées, mais dans une mesure variable selon les départements, en fonction des demandes exprimées localement. Ainsi, le tarif de l'heure d'attente, mis en place pour améliorer l'offre de véhicules aux heures de ralentissement de la circulation, a été fortement revalorisé en janvier 1988 à Paris, ce qui devrait répondre à la préoccupation exprimée par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Gollnisch Bruno](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35854

Rubrique : Taxis

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 411

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2014